

**Service de la synthèse budgétaire**

2017 DFA 19G - Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 27, 28 et 29 mars 2017, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2017 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
 - ✓ à 1 399,70 M€ pour les autorisations de programme ;
 - ✓ à 303,72 M€ pour les crédits de paiement,
- pour le budget de fonctionnement à 3 325,50 M€.

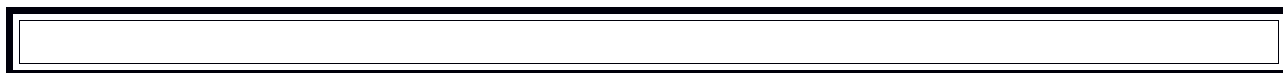
Après prise en compte des résultats du compte administratif 2016 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 1 179,80 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 1 192,62 M€ pour les autorisations de programme ;
 - ✓ à 397,90 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 3 369,18M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2016.

□□□□
□□□
□



SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017.....	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2017.....	
SOUS-TITRE I – L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	
SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D'ORDRE.....	
3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
4^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....	

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
(Document budgétaire)**

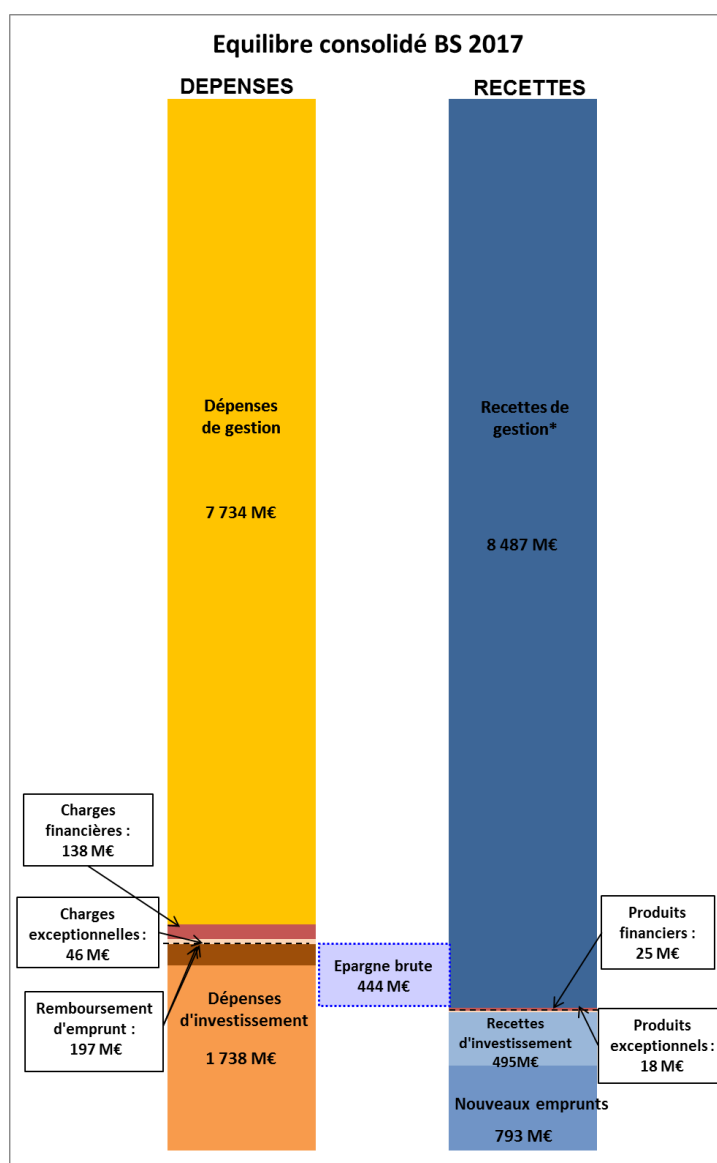
**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
(Individualisation des autorisations de programme)**

1^{ère} Partie : LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2017

A// L'équilibre général du BS 2017

Le projet de BS 2017 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de 168,31 M€ permet, une fois couvert le besoin d'inscriptions supplémentaires, d'autofinancer 81,91 M€ de dépenses additionnelles d'investissement. Grâce à cet autofinancement supplémentaire sur le budget, l'ensemble des dépenses nouvelles seront financées à autorisation d'emprunt inchangée (793 M€).



*Y compris excédents cumulés reportés avant affectation

B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

▪ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font l'objet de 14,1 M€ d'inscriptions additionnelles par rapport au BP 2017, auxquelles s'ajoutent 34,2 M€ de restes à réaliser.

Les inscriptions pour les **dépenses de travaux** diminuent de **16 M€** par rapport au budget primitif, du fait de mouvements techniques de transfert vers d'autres chapitres de 28,5 M€. Ces dépenses initialement budgétées en dépenses de travaux seront exécutées via des subventions d'équipement et d'autres chapitres réels d'investissement. Cela permettra, ainsi, la bonne exécution de la dépense. Outre ces ajustements techniques, 7 M€ supplémentaires seront investis dans la maintenance et la modernisation des centres thermiques, afin de diminuer les consommations d'énergie de la collectivité, 3,3 M€ pour l'impact sur les systèmes informatiques de la réforme du statut de Paris (6 M€ au total), 2 M€ sont inscrits pour la défense extérieur contre les incendies, dans le cadre d'une convention avec Eau de Paris et 0,3 M€ pour la lutte contre les rats, avec la pose de grilles de fonte sur les évacuations d'eaux pluviales et pour la mise en place d'abris à conteneurs.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de **2,5 M€**, dont 2 M€ inscrits dans le cadre de la création de la brigade de lutte contre les incivilités et 0,5 M€ pour l'impact sur les systèmes informatiques de la réforme du statut de Paris.

Les **subventions d'équipement** présentent une variation à la hausse de **20,5 M€** qui sont le pendant des ajustements à la baisse des dépenses de travaux.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de + **7,1 M€**, dont 8 M€ pour les transferts techniques entre chapitres, 2,3 M€ pour l'impact sur les systèmes informatiques de la réforme du statut de Paris et une baisse de 3,2 M€ des dépenses sur compte de tiers.

▪ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement diminuent de 109,3 M€. Cela correspond à la dernière actualisation des recettes de cessions foncières, compte tenu de l'incertitude pesant sur le calendrier de paiement effectif de la cession de l'immeuble Morland prévue toute fin 2017.

▪ Les dépenses de fonctionnement

Les inscriptions nouvelles proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 44,26 M€, soit une augmentation de 0,56% par rapport aux crédits votés 2017 post DM1.

Les **dépenses sociales hors charges à caractère général** progressent de **2,2 M€**, qui sont exclusivement des restes à réaliser (dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2016).

Les **dépenses de péréquation** sont inférieures de **26,2 M€** au montant prévu au BP 2017, sous l'effet notamment d'un ajustement de -27 M€ réalisé sur le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), conformément aux montants communiqués par la direction générale des collectivités locales (DGCL). Par ailleurs, les contributions de la collectivité parisienne au fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF), au fonds de péréquation droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et au fonds de solidarité DMTO sont augmentées à hauteur, respectivement, de 0,6 M€, 0,2 M€ et 0,03 M€.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de **31,2 M€** par rapport aux crédits ouverts post DM1, dont 22,9 M€ de restes à réaliser.

Une enveloppe de 3,2 M€ est consacrée aux mesures de sécurité, couvrant à la fois des prestations de gardiennage, notamment pour l'élection présidentielle et les élections législatives, le renforcement de la sécurisation d'animations sportives (avenue de Flandres et courses sur route) ainsi que des zones Paris Breathe, et l'équipement des agents de surveillance de Paris et des inspecteurs de sécurité de la ville de Paris intégrant la collectivité parisienne au 1^{er} juillet 2017 dans le cadre de la réforme du statut de Paris et du transfert de compétences associé.

2,3 M€ sont alloués à la mise en place de la défense extérieure contre les incendies (DECI) suite à l'évolution du cadre réglementaire de la DECI, qui en fait désormais une compétence municipale.

Dans la perspective du choix de la ville hôte pour les jeux olympiques de 2024, une inscription de 1,5 M€ est proposée pour financer un événement populaire à dimension sportive et culturelle, se déroulant les 23 et 24 juin sur le territoire parisien (inscription équilibrée en recettes qui vient compléter les crédits inscrits au budget primitif).

Un transfert du budget des états spéciaux d'arrondissement vers le budget général est effectué à hauteur de 0,7 M€, correspondant à des dépenses de petits matériels et de végétaux pour les jardins de proximité.

0,5 M€ sont consacrés à la lutte contre les rongeurs dans le cadre d'un plan stratégique de dératisation à l'échelle de la Ville de Paris.

La mise en œuvre d'une convention avec Pôle Emploi pour l'indemnisation chômage de la collectivité parisienne nécessite l'inscription de 0,2 M€ couvrant les frais de démarrage et de gestion de cette nouvelle modalité de prise en charge (cf. partie subventions ci-dessous).

Enfin, 46 K€ sont consacrés à la mise en place du projet CORDEES, suite à un appel à projet du fonds européen de développement économique et régional (F.E.D.E.R.), afin de déployer un réseau intelligent énergétique dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier Clichy-Batignolles. Le financement de ce projet est sur-équilibré en recettes en 2017, du fait des modalités de versement prévues par la convention, avec un financement par le FEDER à hauteur de 2,2 M€ en 2017, et des dépenses afférentes pour 1,9 M€ (essentiellement sous forme de subventions prises en compte dans la partie subventions ci-dessous).

Les **contributions** de la collectivité parisienne augmentent de **1,9 M€**. Une inscription complémentaire de 3,1 M€ est prévue pour la contribution versée au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) dont le budget a été voté fin mars 2017. Par ailleurs, il est proposé une diminution de 1,2 M€ de la contribution à la Préfecture de Police, prenant en compte l'impact des premiers transferts des compétences (-3,12 M€) et un ajustement aux besoins complémentaires de la Préfecture de Police (+1,94 M€ notamment au titre de la masse salariale). Le protocole relatif à la compensation des transferts de missions adopté par le Conseil de Paris de mai prévoit en effet le transfert des missions de polices spéciales au 1^{er} juillet 2017.

Les **subventions** versées par la collectivité parisienne augmentent de **6,8 M€**.

Le budget supplémentaire 2017 prévoit ainsi l'inscription de 4,5 M€ au titre de l'indemnisation chômage par Pôle Emploi, couvrant le fonds de roulement et les avances associés à leur nouvelle modalité de gestion. Ainsi, suite à la décision d'externaliser l'indemnisation du chômage, une

convention lie la collectivité parisienne et Pôle Emploi et prévoit le versement d'un acompte d'un montant de 3 M€ permettant de couvrir les dépenses engagées par Pôle emploi pour les deux mois faisant suite au démarrage prévu fin 2017. Par ailleurs, la collectivité versera également chaque mois un acompte de 1,5 M€ pour les dépenses d'indemnisation chômage du mois suivant. Cet acompte fera l'objet d'une régularisation en fonction des dépenses réellement constatées.

1,9 M€ sont alloués à la réalisation du projet CORDEES (cf. ci-dessus).

Enfin, 0,4 M€ sont inscrits au titre de l'abondement du fonds des maires afin de régulariser l'inscription au BP 2017, en cohérence avec les recettes et dépenses réellement effectuées sur l'exercice précédent.

Les inscriptions au titre des **charges exceptionnelles** augmentent de **10 M€**, afin de mettre en œuvre le protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture relatif à l'ancien Musée national des arts et traditions populaires adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance de mars 2017. Celui-ci entraîne la perception d'une indemnité de 10 M€ « à titre global, forfaitaire et définitif » que la Ville s'est engagée à reverser au concessionnaire. Ce mouvement est donc équilibré en dépenses et en recettes.

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de **18,4 M€**, dont 2,9 M€ de restes à réaliser, principalement en raison d'une inscription à hauteur de 17,1 M€ de restitutions de taxes, suite à une notification de la direction régionale des finances publiques. Ces demandes de restitutions de taxes de la DRFIP correspondent pour l'essentiel à des reversements de recettes de fiscalité immobilière à la suite d'une décision de justice.

Une baisse de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement de 1,6 M€ est également prévue pour prendre en compte le budget supplémentaire des ESA.

- **Les recettes de fonctionnement**

Les inscriptions pour les recettes de fonctionnement sont en baisse de 0,65 M€, soit une variation de -0,01 % par rapport aux crédits votés post-DM1.

La reprise du résultat de la section de fonctionnement constaté au CA 2016 après affectation à la section d'investissement s'élève à **168,3 M€**.

Les **dotations de l'État** sont réévaluées à la baisse de **11,1 M€**, sous l'effet conjugué d'un réajustement de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 5,3 M€, d'une moindre compensation au titre de la contribution économique territoriale (CET) de 3,3 M€ ainsi que d'une moindre dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale de 2,5 M€.

Les **subventions et participations** augmentent de **3,7 M€**, dont 2,2 M€ de subventions du fonds européen de développement économique et régional (FEDER) au titre du projet CORDEES et 1,5 M€ de participations pour financer un événement populaire à dimension sportive et culturelle dans le cadre de la candidature aux jeux olympiques de 2024, en provenance respectivement du groupement d'intérêt public Paris 2024 pour 0,9 M€, de l'État à hauteur de 0,3 M€ et du comité national olympique et sportif français pour 0,3 M€.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** sont ajustées à la baisse de **3,2 M€** sous l'effet du remboursement des fluides par les Mairies d'arrondissement, en raison des efforts d'économies engagés concernant l'usage des bâtiments (consignes de chauffage, optimisation des dispositifs de

veille et extinction systématique des équipements informatiques hors des plages ouvrées) et de l'effet positif sur les consommations des travaux effectués dans le cadre du Plan Climat Énergie de Paris.

Enfin, les **produits exceptionnels** progressent de **10 M€**, en miroir des charges exceptionnelles, afin de mettre en œuvre le protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture relatif à l'ancien Musée national des arts et traditions populaires adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance de mars 2017.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

- Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses d'investissement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement diminuent de 3,3 M€. Cela s'explique par une baisse des dépenses sur les comptes de tiers voirie de 3,6 M€ et l'inscription nouvelle de 0,3 M€ pour la lutte contre les rats, avec la pose de grilles de fonte sur les évacuations d'eaux pluviales et pour la mise en place d'abris à conteneurs.

Les **recettes d'investissement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement diminuent de 109,3 M€. Cela correspond à la dernière actualisation des recettes de cessions foncières.

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de **4,1 M€**.

Ce montant comprend une inscription complémentaire de 3,1 M€ sur la contribution versée au STIF dont le budget a été voté fin mars 2017.

Un transfert du budget des états spéciaux d'arrondissement vers le budget général est effectué à hauteur de 0,7 M€, correspondant à des dépenses de petits matériels et de végétaux pour les jardins de proximité.

Enfin, 0,4 M€ sont consacrés à un plan de lutte contre les rongeurs, en complément des investissements évoqués ci-dessus.

- **Culture**

Les **dépenses d'investissement** consacrées à la politique culturelle diminuent de 1,2 M€, compte tenu de la dernière actualisation des dépenses sur comptes de tiers.

- **Aide sociale et solidarité**

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la politique en matière d'aide sociale et de solidarité progressent de **2,2 M€** qui sont exclusivement des restes à réaliser.

- **Sport et Jeunesse**

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au Sport et à la Jeunesse sont augmentées de **1,5 M€** afin de financer, dans la perspective du choix de la ville hôte pour les jeux olympiques de 2024, un événement populaire à dimension sportive et culturelle, se déroulant les 23 et 24 juin sur le territoire parisien.

Les **recettes de fonctionnement** consacrées au Sport et à la Jeunesse sont également en hausse de **1,5 M€** compte tenu des participations respectives au financement de cet événement du groupement d'intérêt public Paris 2024 pour 0,9 M€, de l'État à hauteur de 0,3 M€ et du comité national olympique et sportif français pour 0,3 M€.

- **Enseignement et Formation**

Les **dépenses d'investissement** dédiées à l'enseignement et la formation sont revues à la hausse de 1,2 M€ pour les travaux dans les établissements du second degré.

- **Sécurité**

Les **dépenses d'investissement** pour la sécurité augmentent de 4,4 M€ dont 2 M€ inscrits pour la défense extérieure contre les incendies, dans le cadre d'une convention avec Eau de Paris, 2 M€ inscrits dans le cadre de la création de la brigade de lutte contre les incivilités et 0,4 M€ pour des travaux d'office dans des immeubles en périls.

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la Sécurité progressent de **4,3 M€**, principalement sous l'effet d'un abondement de 3,2 M€ consacré à des mesures de sécurité, couvrant à la fois des prestations de gardiennage pour 2,8 M€, notamment pour l'élection présidentielle et les élections législatives, le renforcement de la sécurisation d'animations sportives (avenue de Flandres et courses sur route) ainsi que des zones Paris Respire, et des dépenses d'équipement à hauteur de 0,4 M€ pour les agents de surveillance de Paris et les inspecteurs de sécurité de la ville de Paris intégrant la collectivité parisienne au 1^{er} juillet 2017 dans le cadre de la réforme du Statut de Paris et du transfert de compétences associé.

2,3 M€ sont alloués à la mise en place de la défense extérieure contre les incendies (DECI) suite à l'évolution du cadre réglementaire de la DECI, qui en fait désormais une compétence municipale.

Par ailleurs, il est proposé une diminution de 1,2 M€ de la contribution à la Préfecture de Police, prenant en compte l'impact des premiers transferts des compétences (-3,12 M€) et un ajustement aux besoins complémentaires de la Préfecture de Police (+1,94 M€ notamment au titre de la masse salariale). Le protocole relatif à la compensation des transferts de missions adopté par le Conseil de Paris de mai prévoit en effet le transfert des missions de polices spéciales au 1^{er} juillet 2017.

Enfin, 55 K€ sont consacrés à la lutte contre les rongeurs, dans le cadre d'un plan stratégique de dératisation à l'échelle de la collectivité parisienne.

- **Services Généraux**

Les **dépenses d'investissement** pour les services généraux sont majorées de 13,1 M€. 7 M€ supplémentaires seront investis dans la maintenance et la modernisation des centres thermiques, afin de diminuer les consommations d'énergie de la collectivité et 6 M€ pour l'impact sur les systèmes informatiques de la réforme du statut de Paris.

Les **dépenses de fonctionnement** pour les services généraux progressent de **32,1 M€** comprenant 25,8 M€ au titre des restes à réaliser.

Les **dépenses de péréquation** sont réduites de **26,2 M€**, soit une baisse de 4,8 % par rapport au BP 2017.

En effet, la contribution de Paris aux dispositifs de péréquation s'élèvera finalement à 519,8 M€ en 2017, alors que le BP 2017 avait prévu cette participation à hauteur de 546 M€, dans l'attente du vote définitif des dispositions du projet de loi de finances pour 2017. L'effort de la collectivité parisienne augmentera de 28,4 M€ par rapport à 2016 (491,4 M€).

S'agissant de la péréquation entre départements, la participation parisienne est légèrement réajustée par rapport au BP : la contribution au fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF) est augmentée de 0,6 M€, celle au fonds de péréquation droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 0,2 M€ et enfin le versement au fonds de solidarité DMTO est réévalué de 0,03 M€.

Le budget supplémentaire prévoit une inscription à hauteur de **17,1 M€** de restitutions de taxes, suite à une notification de la direction régionale des finances publiques (DRFIP). Ces demandes de restitutions de taxes émanant de la DRFIP correspondent pour l'essentiel à des reversements de recettes de fiscalité immobilière à la suite d'une décision de justice.

Les **charges exceptionnelles** sont augmentées de **10 M€**, afin de mettre en œuvre le protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture relatif à l'ancien Musée national des arts et traditions populaires adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance de mars 2017.

Celui-ci entraîne la perception d'une indemnité de 10 M€ « à titre global, forfaitaire et définitif » que la Ville s'est engagée à reverser au concessionnaire.

La mise en œuvre d'une convention avec Pôle Emploi pour l'indemnisation chômage de la collectivité parisienne nécessite l'inscription de **4,7 M€** couvrant à la fois les frais de démarrage et de gestion de cette nouvelle modalité de prise en charge et un acompte d'un montant de 4,5 M€ permettant de couvrir les dépenses engagées par Pôle emploi pour les deux mois faisant suite au démarrage prévu fin 2017 et le montant des indemnités du mois suivant.

1,9 M€ sont alloués à la réalisation du projet CORDEES, suite à un appel à projet du fonds européen de développement économique et régional (FEDER), afin de déployer un réseau intelligent énergétique dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier Clichy-Batignolles.

La dotation aux états spéciaux d'arrondissement est revue à la baisse à hauteur de **1,6 M€** pour prendre en compte le budget supplémentaire des ESA.

Enfin, **0,4 M€** sont inscrits au titre de l'abondement du fonds des maires afin de régulariser l'inscription au BP 2017, en cohérence avec les recettes et dépenses réellement effectués sur l'exercice précédent.

Les **recettes de fonctionnement** sont réduites de **2,1 M€** correspondant aux mouvements ci-dessous.

Sur la base des informations communiquées à ce jour par l'État, **les dotations de l'État** présentent au budget supplémentaire un montant inférieur de **11,1 M€** à celui inscrit au BP 2017, pour s'élever à 640 M€ (« part CPS » reversée par la Métropole du Grand Paris via l'attribution de compensation incluse).

La dotation globale de fonctionnement s'élèvera à 123,8 M€ (576,9 M€ « part CPS » incluse) contre 129,1 M€ (582,2 M€ « part CPS » incluse) prévu initialement au BP. Cet ajustement à hauteur de **5,3 M€** s'explique par l'écêtement complémentaire opéré par l'État sur la dotation forfaitaire de la Ville au titre du financement des « contraintes internes » de la DGF, et plus précisément de la hausse des dotations de péréquation verticale votée en loi de finances pour 2017 et la forte progression du coût de l'intercommunalité du fait de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2017 des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Il convient de rappeler que le nouveau dispositif de plafonnement de l'écêtement de la dotation forfaitaire adopté en loi de finances pour 2017 est très défavorable à Paris. La Ville avait pu bénéficier en 2016 d'un écêtement limité à 3 % de la dotation perçue l'année précédente, alors que le nouveau dispositif de plafonnement (1% des recettes réelles de fonctionnement) apparaît sans effet dans le calcul de l'écêtement supporté cette année par notre collectivité.

S'agissant des dotations de compensation des exonérations de fiscalité directe, elles affichent une baisse de **5,8 M€** par rapport au BP. Cette évolution s'explique par le vote en deuxième lecture du projet de loi de finances pour 2017 de mesures impactant à la baisse les dotations servant de « variables d'ajustement » au sein de l'enveloppe des concours financiers de l'État.

Ainsi, la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP) perçue par la Ville présente une baisse de -3,3 M€ par rapport au BP qui avait déjà intégré une diminution de 4,4 M€ par rapport à l'exécution 2016 : le législateur a voté un taux de minoration de cette dotation de -69 % en 2017 contre -15 % en 2016 (l'inscription au BP se basait sur un taux de 39 %).

En outre, le Département ne percevra plus la dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale (dite « Dot² ») qui s'élevait encore en 2016 à 3,1 M€. Le BP avait intégré une baisse de 0,6 M€ compte tenu de l'intégration en 2017 de cette dotation dans les variables d'ajustement : le dispositif adopté finalement en deuxième lecture du projet de loi de finances pour 2017 conduit à ne plus verser cette dotation à Paris, d'où une baisse complémentaire de -2,5 M€ par rapport au BP.

Les **produits exceptionnels** progressent de **10 M€**, en miroir des charges exceptionnelles, afin de mettre en œuvre le protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture relatif à l'ancien Musée national des arts et traditions populaires.

2,2 M€ de subventions du fonds européen de développement économique et régional (FEDER) seront perçus au titre du projet CORDEES.

Enfin, les **autres recettes courantes de fonctionnement** diminuent de **3,2 M€** sous l'effet de l'ajustement à la baisse du remboursement des fluides par les Mairies d'arrondissement en raison des efforts d'économies engagés concernant l'usage des bâtiments et de l'effet positif sur les consommations des travaux effectués dans le cadre du Plan Climat Énergie de Paris.

Au titre de l'équilibre du BS, le montant du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 après affectation, soit 168,3 M€, est ajouté aux recettes de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2016 s'élève à 373,7 M€ dont 205,4 M€ sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit cumulé de la section ainsi que le montant des restes à réaliser et viennent augmenter les recettes d'investissement.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris de mars 2017, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2017 sont établies à :

- 1399,70 M€ pour les autorisations de programme ;
- 303,72 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2016 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit à 1 179,79 M€.

A l'occasion du budget supplémentaire, les variations proposées aboutissent à l'inscription de :

- 12,82 M€ pour les autorisations de programme ;
- 94,18 M€ pour les crédits de paiement, qui recouvrent 91,27 M€ de dépenses réelles et 2,91 M€ de dépenses d'ordre.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires du Département de Paris en investissement à :

- 1 192,62 M€ pour les autorisations de programme ;
- 397,90 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Les autorisations de programme

Autorisations de programme terminées

Le présent budget supplémentaire informe le Conseil de Paris du montant des reliquats sur autorisations de programme (AP) terminées, de 28,80 M€ en dépenses et 6,83 M€ en recettes. S'agissant d'opérations ayant fait l'objet d'une liquidation totale en 2016, le terme des AP correspondantes est, comme chaque année, constaté au compte administratif.

Le tableau ci-dessous dresse, par missions, les montants correspondants aux autorisations de programme terminées dans le cadre des opérations de fin d'exercice 2016 :

Mission	Libellés	AP Terminées 2016	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	133 939,33	
10000	Ressources humaines	64 420,43	
12000	Finances et Achats	26 760,00	
13000	Immobilier, logistique et transports	401 870,69	
21000	Patrimoine et architecture	28 204,99	
30000	Familles et petite enfance	125 089,49	
34000	Action sociale, enfance et santé	470 248,57	
40000	Affaires culturelles	53 495,65	
50000	Finances	2 500 008,75	2 407 471,94
55000	Attractivité et emploi	4 586 302,71	0,40
65000	Logement et Habitat	197 462,45	
80000	Affaires scolaires	602 943,77	
Missions organiques		9 190 746,83	2 407 472,34
90000	Don et legs	17 042,03	33 234,11
90001	Etudes	223 772,19	
90005	Schéma directeur informatique	49 054,55	
90006	Compte foncier	997 189,50	
90010	Subventions d'équipement	12 593 980,96	
90011	Avances sur marchés	5 726 904,94	4 385 311,64
Missions transversales		19 607 944,17	4 418 545,75
TOTAL GENERAL		28 798 691,00	6 826 018,09

Dépenses

Missions organiques

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....- 4,59 M€

Les termes sont essentiellement sur des AP de projets soldés dont :

- 4,47 M€ sur la Maison de l'Économie sociale et solidaire et - 0,05 M€ sur l'École de la 2^{ème} chance.

- 0,06 M€ concerne des reliquats d'AP de plan.

FINANCES ET ACHAT.....- 2,5 M€

Les provisions pour individualisation qui n'ont pas été mobilisées sur l'exercice antérieur sont terminées, à hauteur de 2,50 M€.

AFFAIRES SCOLAIRES.....- 0,60 M€

- 0,46 M€ concerne des reliquats d'AP de plan sur des millésimes antérieurs à 2016 et
- 0,14 M€ des AP de projets soldés (travaux sur collègues).

Missions transversales

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....- 12,59 M€

- 4,16 M€ concernent des AP de projets soldés et 8,43 M€ des reliquats d'AP de plan.

AVANCES SUR MARCHÉ.....- 5,73 M€

Ces AP terminées portent sur le reliquat d'autorisations de programme d'ordre pour la réintégration des avances sur marchés.

COMPTE FONCIER.....- 1 M€

Il s'agit de l'annulation d'une AP d'ordre de 2014.

Recettes

Missions organiques

FINANCES (SERVICES COMMUNS).....- 2,41 M€

Il s'agit uniquement de la part non titrée du FCTVA 2016, soit le solde entre ce qui avait été prévu au BP 2016 et le montant éligible.

Missions transversales

AVANCES SUR MARCHÉ.....- 4,38 M€

Il s'agit des reliquats d'autorisations de programmes d'ordre pour la réintégration des avances sur marchés.

Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 12,82 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses. Elles sont accompagnées de 9 M€ en recettes.

Les propositions se répartissent ainsi entre les différentes missions du Département :

Mission	Libellés	Autorisations de programme BS 2017	
		Dépenses	Recettes
13000	Immobilier, logistique et transports	400 000	0
34000	Action sociale, enfance et santé	20 255	0
40000	Affaires culturelles	800 000	0
80000	Affaires scolaires	2 128 000	0
Missions organiques		3 348 255	0
90005	Schéma directeur informatique	475 000	0
90010	Subventions d'équipement	9 900 000	9 000 000
90012	Budget participatif parisien	-900 000	
Missions transversales		9 475 000	9 000 000
TOTAL GENERAL		12 823 255	9 000 000

En dépense, le vote du budget supplémentaire en AP se répartit entre 1,25 M€ sur autorisations de programme de plan et 11,57 M€ sur autorisations de programme de projet.

Mission	Libellés	Autorisations de programme BS 2017		
		Plan	Projet	Total
13000	Immobilier, logistique et transports	400 000	0	400 000
21000	Patrimoine et architecture	-622 000	622 000	0
34000	Action sociale, enfance et santé	20 255	0	20 255
40000	Affaires culturelles	800 000	0	800 000
80000	Affaires scolaires	655 000	1 473 000	2 128 000
Missions organiques		1 253 255	2 095 000	3 348 255
90004	Opérations sous mandat	0	475 000	475 000
90010	Subventions d'équipement	0	9 900 000	9 900 000
90012	Budget participatif parisien	0	-900 000	-900 000
Missions transversales		0	9 475 000	9 475 000
TOTAL GENERAL		1 253 255	11 570 000	12 823 255

Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions du Département.

3,35 M€ d'autorisations de programme en dépenses sont proposées.

Dépenses

AFFAIRES SCOLAIRES2,13 M€

0,65 M€ est proposé pour le plan numérique des collèges. À cela s'ajoute 0,36 M€ pour la remise en état des menuiseries extérieures et le ravalement de certains bâtiments du collège François Villon, 0,84 M€ pour la mise aux normes des installations électriques de l'établissement imbriqué Janson de Sully, et 0,63 M€ pour les installations électriques et la réfection de la coupole de l'établissement imbriqué Henri IV.

AFFAIRES CULTURELLES0,80 M€

0,80 M€ est inscrit pour l'aménagement et la sécurisation des locaux.

IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS0,40 M€

L'abondement est de 0,40 M€ pour des travaux dans les bâtiments administratifs.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ0,02 M€

Les AP de plan pour les établissements de l'ASE et les travaux dans les centres sociaux sont abondées de respectivement 0,07 M€ et 0,03 M€, en contrepartie d'une réduction de 0,08 M€ de l'AP de travaux des moyens généraux.

Missions transversales

9,48 M€ d'autorisations de programme en dépenses et 9,00 M€ en recette sont proposées.

Dépenses

SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE.....0,48 M€

0,47 M€ est proposé au vote pour le système informatique de santé et social et les autres projets départementaux.

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....9,90 M€

9,15 M€ sont proposés au vote suite à l'actualisation de l'enveloppe de l'État concernant les crédits d'aide à la pierre pour le logement social et 0,75 M€ pour la lutte contre la grande exclusion.

BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN.....-0,90 M€

Il s'agit d'un transfert de 0,90 M€ sur le budget de la Ville pour la construction d'abris pour les personnes sans domicile fixe.

Recettes

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....9 M€

De même qu'en dépenses 9 M€ sont proposés au vote suite à l'actualisation de l'enveloppe de l'État concernant les crédits d'aide à la pierre pour le logement social.

Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue du vote de la décision modificative n°1 pour 2017 au Conseil de Paris de mars, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 1 399,70 M€ en dépenses.

En prenant en compte les résultats du compte administratif soit 28,79 M€ de termes et 191,10 M€ de mandatements, le montant net cumulé des autorisations de programme avant le BS est de 1 179,79 M€ pour le Département.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1		1 399 697 585,27	
CA 2016	AP terminées	-28 798 691,00	-2,1%
	Mandatements	-191 104 928,19	-13,7%
Total des Autorisations de programme nettes avant le vote du BS 2017		1 179 793 966,08	

Après le vote du présent budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 1 192,62 M€.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote du BS		1 179 793 966,08	
BS 2017		12 823 255,00	1,1%
Total des Autorisations de programme nettes après le vote du BS 2017		1 192 617 221,08	

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Mission	Libellés	Stock net après	CA 2016			Stock net avant	Vote BS	Stock net après
		DMT 2017	AP terminées	Mandatelements	Total CA 2016	BS2017	2017	BS 2017
05000	Systèmes et technologies de l'information	150 000,00	133 939,33	16 060,67	150 000,00	0,00	0,00	0,00
10000	Ressources humaines	514 420,43	64 420,43	0,00	64 420,43	450 000,00	0,00	450 000,00
12000	Finances et Achats	385 086,81	26 760,00	1 620,00	28 380,00	356 706,81	0,00	356 706,81
13000	Immobilier, logistique et transports	532 703,17	401 870,69	110 832,48	512 703,17	20 000,00	400 000,00	420 000,00
21000	Patrimoine et architecture	2 766 546,05	28 204,99	490 427,70	518 632,69	2 247 913,36	0,00	2 247 913,36
30000	Familles et petite enfance	5 875 362,46	125 089,49	978 180,18	1 103 269,67	4 772 092,79	0,00	4 772 092,79
34000	Action sociale, enfance et santé	38 867 898,95	470 248,57	5 356 670,33	5 826 918,90	33 040 980,05	20 255,00	33 061 235,05
40000	Affaires culturelles	19 289 698,02	53 495,65	435 346,77	488 842,42	18 800 855,60	800 000,00	19 600 855,60
50000	Finances	7 013 471,19	2 500 008,75	3 931 789,25	6 431 798,00	581 673,19	0,00	581 673,19
55000	Attractivité et emploi	9 835 332,74	4 586 302,71	30 779,69	4 617 082,40	5 218 250,34	0,00	5 218 250,34
60000	Urbanisme	1 067 283,51	0,00	0,00	0,00	1 067 283,51	0,00	1 067 283,51
65000	Logement et habitat	111 500,00	197 462,45	69 545,51	267 007,96	-155 507,96	2 128 000,00	1 972 492,04
80000	Affaires scolaires	139 931 126,77	602 943,77	23 981 918,17	24 584 861,94	115 346 264,83	0,00	115 346 264,83
Missions organiques		226 340 430,10	9 190 746,83	35 403 170,75	44 593 917,58	181 746 512,52	3 348 255,00	185 094 767,52
90000	Dons et legs	3 017 042,03	17 042,03	0,00	17 042,03	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
90001	Etudes	1 118 466,30	223 772,19	112 942,72	336 714,91	781 751,39	0,00	781 751,39
90002	Grands projets de renouvellement urbain	46 671 507,81	0,00	4 268 028,17	4 268 028,17	42 403 479,64	0,00	42 403 479,64
90003	Action en faveur des personnes handicapées	6 221 446,16	0,00	233 835,53	233 835,53	5 987 610,63	0,00	5 987 610,63
90004	Opérations sous mandat	638 206,10	0,00	114 114,43	114 114,43	524 091,67	475 000,00	999 091,67
90005	Schéma directeur informatique	5 004 351,05	49 054,55	1 631 739,15	1 680 793,70	3 323 557,35	0,00	3 323 557,35
90006	Compte foncier	9 126 965,93	997 189,50	2 909,50	1 000 099,00	8 126 866,93	0,00	8 126 866,93
90010	Subventions d'équipement	1 086 123 253,92	12 593 980,96	148 565 025,01	161 159 005,97	924 964 247,95	0,00	924 964 247,95
90011	Avances sur marchés	5 845 915,87	5 726 904,94	119 010,93	5 845 915,87	0,00	-900 000,00	-900 000,00
90012	Budget participatif parisien	6 400 000,00	0,00	654 152,00	654 152,00	5 745 848,00	0,00	5 745 848,00
90013	Budget participatif d'arrondissements	1 290 000,00	0,00	0,00	0,00	1 290 000,00	0,00	1 290 000,00
90014	Budget participatif des écoles	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
Missions transversales		1 173 357 155,17	19 607 944,17	155 701 757,44	175 309 701,61	998 047 453,56	9 475 000,00	1 007 522 453,56
TOTAL GENERAL		1 399 697 585,27	28 798 691,00	191 104 928,19	219 903 619,19	1 179 793 966,08	12 823 255,00	1 192 617 221,08

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 94,2 M€ :

- 91,3 M€ d'opérations réelles supplémentaires, comprenant :
 - o 13,7 M€ d'opérations nouvelles, dont le financement est assuré par l'autofinancement volontaire dégagé de la section de fonctionnement ;
 - o 77,6 M€ de réinscriptions obligatoires correspondant à la reprise du résultat du compte administratif 2016, incluant le report du résultat de la section d'investissement, déficitaire de 74,4 M€, et la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses (3,1 M€), couverts par l'affectation du résultat de la section de fonctionnement ;
- 1 M€ d'opérations d'ordre entre sections et 1,9 M€ d'opérations d'ordre internes à la section d'investissement.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		91 267 876,23	77 579 029,23
018	Revenu de solidarité active	-	
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	
13	Subventions d'équipement	-	-
16	Emprunt et dettes assimilées	-	-
204	Subventions d'équipement versées	20 500 000,00	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-
21	Immobilisations corporelles	94 800,22	-
23	Immobilisations en cours	- 4 945 385,18	-
26	Participations et créances	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-
45	Opérations pour compte de tiers	1 188 847,00	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	74 429 614,19	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		77 579 029,23
OPERATIONS D'ORDRE		2 910 000,00	16 598 847,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	2 198 847,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 010 000,00	12 500 000,00
041	Opérations à l'intérieur de la section	1 900 000,00	1 900 000,00
TOTAL GENERAL		94 177 876,23	94 177 876,23

En complément de la présentation par chapitres, le tableau suivant présente la répartition des inscriptions par direction :

Directions	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	91 267 876,23	77 579 029,23
Affaires scolaires	1 188 847,00	0,00
Finances (Services communs)	90 079 029,23	77 579 029,23
OPERATIONS D'ORDRE	2 910 000,00	16 598 847,00
Finances (Services communs)	2 910 000,00	16 598 847,00
TOTAL GENERAL	94 177 876,23	94 177 876,23

Opérations réelles

Dépenses

Les dépenses réelles (91,3 M€) se composent de 13,7 M€ d'inscriptions additionnelles et de 77,6 M€ de réinscriptions obligatoires issues du résultat, dont 3,1 M€ de restes à réaliser et 74,4 M€ de reprise du déficit cumulé de la section d'investissement.

AFFAIRES SCOLAIRES.....1,2 M€

Les 1,2 M€ financeront les travaux dans les établissements du second degré.

FINANCES.....90,1 M€

77,6 M€ correspondent à la reprise du déficit cumulé de la section d'investissement et aux restes à réaliser.

Recettes

Mouvements financiers

FINANCES.....77,6 M€

77,6 M€ correspondent à l'affectation du résultat du budget de fonctionnement pour couvrir une partie du déficit d'investissement.

Opérations d'ordre

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'ORDRE		2 910 000	16 598 847
021	Virement de la section de fonctionnement	-	2 198 847
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 010 000	12 500 000
041	Opérations à l'intérieur de la section	1 900 000	1 900 000

Dépenses

Opérations d'ordre de transfert entre sections

1 M€ sont ajoutés pour l'amortissement des subventions transférables.

Opérations patrimoniales

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 1,9 M€ pour la

réintégration patrimoniale des frais d'études et d'insertion.

Recettes

Virement de la section de fonctionnement

L'autofinancement volontaire de la section de fonctionnement, dégagé à hauteur de 2,2 M€, assure l'équilibre de la section d'investissement.

Opérations patrimoniales

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 1,9 M€ pour la réintégration patrimoniale des frais d'études et d'insertion.

Opérations d'ordre de transfert entre sections

12,5 M€ sont ajouté à la dotation aux amortissements, pour être en adéquation avec la dernière actualisation connue.

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue de la décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil de Paris du 27, 28 et 29 mars 2017, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2017 sont établies à 3 325,50 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 43,67 M€.

Les mouvements sont les suivants :

En recettes :

- Dotations et participations- 2,49 M€
- Participation de la Ville à l'équilibre du budget du Département....+ 20,68 M€
- Produits exceptionnels.....+ 0,09 M€
- Reprise sur amortissements et provisions+ 0,92 M€
- Excédent de fonctionnement reporté+ 24,47 M€

+ 43,67M€

En dépenses :

- Charges à caractère général, dont 1,53 M€ au titre des RAR.....+ 1,53 M€
- Autres charges de gestion courante, dont 2,73 M€ au titre des RAR.....+ 4,68 M€
- Participations+ 3,05 M€
- Insertion, dont 1,20 M€ au titre des RAR.....+ 1,20 M€
- Autonomie, dont 0,99 M€ au titre des RAR.....+ 0,99 M€
- Charges exceptionnelles, dont 0,003 M€ au titre des RAR.....+ 0,003 M€
- Atténuations de produits.....+ 17,51M€
- Dotations aux amortissements et provisions+ 12,50 M€
- Autofinancement.....+ 2,20 M€

+ 43,67M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2017	Budget 2017 post DM1	Variation BS 2017	Montant nouveau budget 2017
FISCALITE	2 471 486 649,00	2 471 486 649,00	-	2 471 486 649,00
Impôts directs locaux	1 327 780 649,00	1 327 780 649,00	-	1 327 780 649,00
Impôts indirects	1 143 706 000,00	1 143 706 000,00	-	1 143 706 000,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	58 293 442,00	58 293 442,00	-	2 491 554,00
Concours de l'Etat	3 299 204,00	3 299 204,00	-	2 491 554,00
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	-	-	-	-
<i>Dotations de compensation</i>	3 299 204,00	3 299 204,00	-	2 491 554,00
Autres participations	54 994 238,00	54 994 238,00	-	54 994 238,00
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE	316 262 850,00	316 262 850,00	20 683 833,27	336 946 683,27
AUTONOMIE	21 213 357,00	21 213 357,00	-	21 213 357,00
INSERTION	262 315 009,00	262 315 009,00	-	262 315 009,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	105 488 514,00	105 488 514,00	-	105 488 514,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	735 014,00	735 014,00	-	735 014,00
Autres produits de gestion courante	104 753 500,00	104 753 500,00	-	104 753 500,00
PRODUITS FINANCIERS	720 000,00	720 000,00	-	720 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 448 500,00	1 448 500,00	920 000,00	2 368 500,00
ATTENUATION DE CHARGES	477 000,00	477 000,00	-	477 000,00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	87 100 000,00	87 797 190,00	90 000,00	87 887 190,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	24 472 676,15	24 472 676,15
TOTAL	3 324 805 321,00	3 325 502 511,00	43 674 955,42	3 369 177 466,42

L'inscription de 43,67 M€ proposée en recettes au budget supplémentaire 2017 résulte des mouvements suivants :

Sur les concours de l'État, il est proposé d'inscrire une baisse de recettes à hauteur de 2,5 M€ qui se justifie par un réajustement de la dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale.

Les produits exceptionnels sont augmentés de 0,9 M€ en raison d'une recette correspondant à la quote-part de subvention transférable au titre du plan numérique des collèges.

Une reprise sur amortissements et provisions est effectuée à hauteur de 0,1 M€, correspondant à une reprise d'amortissement sur trop perçu.

Le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2016 s'élève à 102,05 M€. L'affectation à la section d'investissement a été délibérée pour 77,58 M€. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2016 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de 24,47 M€.

Compte-tenu de ces mouvements, il est proposé une majoration de 20,7 M€ de la contribution d'équilibre versée par le budget de la Ville.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2017	Budget 2017 post DM1	Variation BS 2017			Montant nouveau budget 2017
			BS hors restes à réaliser	Restes à réaliser de 2016	Variation totale	
CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats d'avenir)	201 171 500,00	201 171 500,00	-	-	-	201 171 500,00
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65	881 025 830,00	881 025 830,00	1 958 500,00	4 256 848,02	6 215 348,02	887 241 178,02
Charges à caractère général	87 970 611,00	88 670 611,00	6 500,00	1 526 033,03	1 532 533,03	90 203 144,03
Autres charges de gestion courante	793 055 219,00	792 355 219,00	1 952 000,00	2 730 814,99	4 682 814,99	797 038 033,99
Aides sociales (hors subventions)	687 753 235,00	687 753 235,00	-	-	-	687 753 235,00
Subventions de fonctionnement	38 342 692,00	38 342 692,00	1 952 000,00	-	1 952 000,00	40 294 692,00
Dotation de fonctionnement des collèges	18 952 000,00	18 952 000,00	-	-	-	18 952 000,00
Fonds de solidarité logement	19 850 000,00	19 850 000,00	-	-	-	19 850 000,00
Autres charges de gestion courante	28 157 292,00	27 457 292,00	-	2 730 814,99	2 730 814,99	30 188 106,99
PARTICIPATIONS	408 381 978,00	408 381 978,00	3 052 279,00	-	3 052 279,00	411 434 257,00
STIF	381 534 855,00	381 534 855,00	3 052 279,00	-	3 052 279,00	384 587 134,00
Caisses des écoles	5 400 000,00	5 400 000,00	-	-	-	5 400 000,00
Enseignement privé	21 447 123,00	21 447 123,00	-	-	-	21 447 123,00
AUTONOMIE	147 540 000,00	147 540 000,00	-	985 126,93	985 126,93	148 525 126,93
INSERTION	413 139 687,00	413 139 687,00	-	1 207 885,47	1 207 885,47	414 347 572,47
CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00	100 000,00	-	-	-	100 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 384 000,00	3 384 000,00	-	2 655,00	2 655,00	3 386 655,00
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 075 649 743,00	1 075 649 743,00	17 512 814,00	-	17 512 814,00	1 093 162 557,00
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	104 162 583,00	104 859 773,00	2 198 847,00	-	2 198 847,00	107 058 620,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	88 200 000,00	88 200 000,00	12 500 000,00	-	12 500 000,00	100 700 000,00
DÉPENSES IMPRÉVUES	2 050 000,00	2 050 000,00	-	-	-	2 050 000,00
TOTAL	3 324 805 321,00	3 325 502 511,00	37 222 440,00	6 452 515,42	43 674 955,42	3 369 177 466,42

L'inscription de 43,67 M€ intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2016 pour une somme de 6,45 M€ inscrits à hauteur de :

- 1,53 M€ au chapitre 011 (Charges à caractère général),
- 2,73 M€ au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante),
- 1,21 M€ au chapitre 017 (Insertion),
- 0,99 M€ au chapitre 016 (Autonomie),
- 0,003 M€ au chapitre 67 (Charges exceptionnelles).

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2016. Leur montant est constaté au compte administratif, et réinscrit au budget supplémentaire.

Les variations proposées dans le cadre du budget supplémentaire, hors RAR, atteignent un montant de 37,22 M€.

Les charges à caractère général augmentent de 0,007 M€ pour prendre en charge les frais de démarrage et frais de gestion dans le cadre de la convention passée avec Pôle Emploi pour l'indemnisation chômage de la collectivité parisienne.

Les autres charges de gestion courante augmentent de 1,95 M€ également en raison de l'externalisation de l'indemnisation du chômage auprès de Pôle Emploi, couvrant le fonds de roulement et les avances associés à cette nouvelle modalité de gestion.

Il est proposé de majorer les participations de 3,05 M€ pour l'ajustement de la contribution versée au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) dont le budget a été voté fin mars 2017.

Les atténuations de produits augmentent de 17,51 M€, notamment en raison d'une inscription de 16,7 M€ de restitutions de taxes, suite à une notification de la direction régionale des finances publiques et correspondant pour l'essentiel à des reversements de recettes de fiscalité immobilière à la suite d'une décision de justice. Par ailleurs, les contributions de la collectivité parisienne au fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF), au fonds de péréquation droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et au fonds de solidarité DMTO sont augmentées à hauteur, respectivement, de 0,6 M€, 0,2 M€ et 0,03 M€.

Il est également envisagé d'inscrire 12,5 M€ supplémentaires de dotations aux amortissements.

Compte tenu de ces mouvements, l'autofinancement volontaire peut être augmenté de 2,2 M€, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.